



L'innovation responsable récompensée

Les Charmes de l'Innovation Responsable 2013 ont été attribués aux sociétés Comelli, Endodiag et Hesus

Paris – Région Île-de-France, le 25 juin 2013 – Les Charmes de l'Innovation Responsable, qui récompensent depuis 2010, les entreprises franciliennes innovantes ayant intégrées les principes du développement durable dans leurs projets viennent d'être remis par Jean-Paul Planchou, Vice-Président du Conseil régional d'Île-de-France en charge du développement économique et de l'innovation et Julien Bayou, Conseiller régional d'Île-de-France, Président du Conseil de Surveillance du Centre Francilien de l'Innovation, aux sociétés Comelli, Endodiag et Hesus.

Organisés par la Région Île-de-France avec le concours du Centre Francilien de l'Innovation, les Charmes de l'Innovation Responsable mettent en avant chaque année 6 entreprises franciliennes exemplaires en matière de développement durable et d'innovation responsable ayant bénéficié de l'Aide à l'Innovation Responsable (AIR) attribuée par la Région Île-de-France (Cf. encadré ci-après).

6 entreprises nommées et 3 lauréats

6 sociétés ont été nommées fin mai pour la diversité des sujets, la nature des innovations proposées, leur impact attendu en termes économiques, sociétaux et environnementaux et l'engagement des dirigeants en matière de développement durable ; il s'agissait de : Alpha UI, Comelli, Endodiag, Enertime, Hesus et Qarnot Computing.

Parmi ces 6 nommées, les 3 lauréats 2013 sont donc :



Entreprise familiale créée en 1952 et spécialisée dans la production de parpaings et de poutrelles en béton, Comelli innove avec le recyclage de matériaux issus de la démolition pour mettre au point un nouveau matériau de construction. Un projet à fort impact environnemental, notamment en matière de transports, et exemplaire en matière d'économie circulaire et de valorisation des déchets.

www.comelli.fr



Endodiag développe des produits pour améliorer le dépistage de l'endométriase, maladie mal connue qui touche les femmes en âge de procréer, notamment un projet de diagnostic baptisé EndoPrint®. La société espère qu'elle contribuera à sensibiliser les femmes, les médecins et les pouvoirs publics pour qu'à terme les patientes soient mieux prises en charge au niveau mondial.

www.endodiag.com



Société de service, Hesus est le leader de l'évacuation des terres polluées avec 200 000 tonnes transportées en 2012. Son objectif est de faciliter la réutilisation de terres "saines" dans le réaménagement de l'espace urbain - notamment dans la perspective des chantiers du Grand Paris - en créant la plate-forme d'échange Web géo-localisée soildating.com.

www.hesus.eu

Les portraits des 6 entreprises nommés sont disponibles sur demande.

* L'Aide à l'Innovation Responsable

La Région Île-de-France s'est engagée à soutenir les entreprises franciliennes qui mettent en œuvre des projets d'innovation à forte valeur ajoutée économique, sociale et environnementale.

La Région Île-de-France a ainsi confié au Centre Francilien de l'Innovation la mission d'accompagner les projets qui relèvent les défis d'un développement soutenable. Et elle a mis en place, depuis le 1er octobre 2009, l'Aide à l'Innovation Responsable (AIR). Exclusivement dédiée aux TPE et PME, cette aide soutient les Projets de recherche, le Développement et les Innovations fondés sur les principes du développement durable qui seront les innovations de produits, services ou procédés, de demain dans de nombreux secteurs d'activité.

L'AIR est attribuée par la Région Île-de-France après expertise du Centre Francilien de l'Innovation. Elle peut intervenir à différents stades de développement : travaux de recherche industrielle, développement expérimental, innovation de procédé ou d'organisation. Accordée sur la base d'une grille d'analyse permettant d'évaluer la pertinence des projets présentés, le montant attribué peut atteindre 80 000 EUR, avec une majoration possible jusqu'à 20 000 EUR pour les projets de recherche industrielle. Certaines PME en profiteront pour revoir leur processus industriel sous le prisme de l'analyse de cycle de vie, d'autres choisiront des matériaux et un design plus écologiques, d'autres encore mettront en place un management vert, etc.

Depuis sa mise en œuvre, le 1er octobre 2009, l'AIR a déjà été attribuée à 161 projets d'entreprises pour un montant total de 11,3M €.

A propos du Centre Francilien de l'Innovation ■ www.innovation-idf.org

Depuis 2009, le Centre Francilien de l'Innovation contribue au développement des entreprises franciliennes en accompagnant la maturation, la structuration et la mise en œuvre de leurs projets d'innovation à forte valeur ajoutée économique sociale environnementale.

En étroite collaboration avec les acteurs franciliens publics/privés du développement économique, de l'innovation, de la recherche et du développement durable, le Centre étudie, avec les entreprises, toutes les dimensions techniques, commerciales, juridiques, financières et managériales de leurs projets d'innovation et met en place un plan d'accompagnement structuré, sur-mesure et progressif.

Association régie par la loi 1901, le Centre Francilien de l'Innovation est soutenu financièrement par la Région Île-de-France, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et l'Union Européenne.

En 2012, le Centre Francilien de l'Innovation a rencontré près de 1 300 entreprises, suivi plus de 1 200 projets d'innovation et référencé plus de 400 structures de recherche.

Contacts presse : Claire Faucon – 04 26 78 27 13 / 06 25 31 54 27 – cfaucou@amalthea.fr

Laurent Meggs – 06 60 07 44 53 – lmeggs@amalthea.fr

Suivez-nous :



[@Innovationidf](https://twitter.com/Innovationidf)



[Centre Francilien de l'Innovation](http://www.innovation-idf.org)



[Newsletter mensuelle](#)